

# PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ



Le Règlement européen n°2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit règlement « Disclosure », crée de nouvelles obligations de transparence en matière de finance durable pour les acteurs de marché. Il fait partie du plan d'action de la Commission européenne, dont l'une des ambitions est de participer à la réorientation des flux de capitaux vers les activités durables.

Ce règlement prévoit la publication d'informations destinées aux clients sur l'intégration des risques en matière de durabilité, sur la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, sur les objectifs d'investissement durable ou sur la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans la prise de décision d'investissement.

La notion de risque en matière de durabilité recouvre tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance d'entreprise qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Cette notion regroupe trois grands risques détaillés ci-après.

#### ➤ **Le risque environnemental**

Le risque environnemental est principalement lié au changement climatique. Ce dernier est reconnu comme étant une menace majeure pour le 21ème siècle, car les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et les changements d'utilisation des terres entraîneront un réchauffement planétaire significatif au-delà des niveaux durables si rien n'est fait. Ainsi les activités des sociétés cotées selon leur incidence sur l'environnement peuvent impacter le cours de leurs titres mais également la valorisation des portefeuilles qui intègrent ces titres.

#### ➤ **Le risque social**

Le risque social prend en compte notamment et non exclusivement l'écart de rémunération hommes/femmes ou toute autre forme de discrimination, le respect des droits définis par l'organisation internationale du travail, la couverture sociale des employés, le travail des enfants ou encore la protection face aux accidents du travail. Ainsi, lorsqu'un véhicule d'investissement comprend dans son portefeuille des titres de sociétés ne respectant pas les principes sociaux précités, il est exposé à une incidence négative sur sa valeur.

#### ➤ **Le risque lié à la gouvernance**

Les critères de gouvernance vérifient l'indépendance du conseil d'administration, la répartition entre les hommes et les femmes au sein de l'équipe dirigeante, la structure de gestion, les politiques de prévention du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou encore les politiques de prévention de la corruption. Ainsi, lorsqu'un véhicule d'investissement intègre dans son portefeuille des titres de sociétés n'ayant pas mis en place des mesures permettant de s'assurer de leur bonne gouvernance, il est potentiellement exposé à une incidence négative sur sa valeur.



## Nos engagements face aux risques en matière de durabilité

Notre démarche d'investisseur responsable face aux risques de durabilité est intégrée depuis de nombreuses années dans nos processus d'investissement. Nous avons mis en place dès 2003 des processus d'intégration de facteurs extra-financiers couvrant les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein de nos décisions d'investissement. Les fils conducteurs de cette démarche ont été la transparence, la progressivité et le pragmatisme.

Nos engagements reposent sur :

- Une Charte d'Investissement Responsable décrivant les 3 grands principes composant le socle de notre démarche.

- Une Politique d'Investissement Responsable décrivant l'ensemble de nos processus et politiques afférentes à savoir :

  - Une politique d'exclusions normatives couvrant les exclusions relatives aux armements non conventionnels, aux juridictions ne respectant pas les principes énoncés par le Groupe d'Action Financière, aux organisations ne respectant pas les principes du Global Compact de l'ONU,

  - Une politique d'exclusions sectorielles relative aux secteurs du Tabac, du Charbon et de l'Alcool,

    - Une politique de gestion des controverses,

    - Une politique d'engagement et de vote,

    - Une politique de gestion des risques extra-financiers par la mise en place d'alertes sur des indicateurs extra-financiers.

- La mise en place d'une gouvernance robuste impliquant l'ensemble des métiers : Direction, Gestion, Middle –Office, Reporting, Compliance et Contrôle des risques au travers d'un Comité exécutif et d'un Comité opérationnel ESG+.

L'ensemble de ces engagements et démarches sont décrits sur notre site Internet sous la rubrique : Agir avec l'Investissement Responsable.

## Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le règlement Disclosure prévoit également la publication d'informations indiquant si les acteurs financiers prennent ou non en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

A date, les textes réglementaires ne sont pas suffisamment précis et les données actuellement disponibles sur les produits ne permettent pas de s'assurer que les incidences négatives sur les facteurs de durabilité soient pleinement prises en compte pour l'ensemble des véhicules d'investissement. Dès lors que les clarifications nécessaires sur cette thématique et la manière de l'appréhender seront faites, PRO BTP Finance mettra à jour la présente politique.

